

COMPTEUR LINKY

La mairie de Valady demande à Enedis ainsi qu'à ses sous-traitants « *de respecter le choix des usagers et de ne pas imposer un changement de compteur quand il n'est pas souhaité* ».

Lettre du 23 janvier au Directeur Territorial d'Enedis, copie au SIEDA et à l'entreprise Chavinier

« **Le déploiement du compteur Linky ne doit en aucun cas être une contrainte imposée aux usagers et je vous demande de faire cesser ces pratiques qui contredisent ma volonté** » (Ségolène Royal, lettre au directeur d'Enedis).

« **si le client (...) nous oppose un refus (...) le client ne s'expose à rien (...) il n'y aura pas d'amende, pas de pénalité** » (Bernard Laurens, Directeur Territorial d'Enedis Bretagne, radio France Bleue Armorique, le 2 février 2016).

« **Ce que l'on souhaite c'est que les techniciens qui interviennent (...) respectent la propriété privée, et si un client s'exprime lors du changement, respectent la volonté du client** » (Gladys Larose, responsable des relations publiques d'Enedis (radio Totem, le 20 décembre).

Appel à Témoignages

(qui seront anonymisés)

Le collectif du Vallon, demande aux habitants qui se sont vus imposés le compteur Linky:

- malgré leur refus exprimé ;
- suite à des arguments fallacieux sur l'obligation et le paiement d'une taxe ;
- en leur absence, placé en limite de propriété;
- les poseurs sont entrés sur votre propriété sans vous avoir prévenus ;
- sans en avoir été prévenu par une lettre de l'entreprise de pose (lettre différente de celle d' Enedis-ERDF) ;

de le signaler au collectif. Ces témoignages sont très importants afin de montrer le décalage entre les déclarations publiques et les pratiques.

Contact : collectifvallon@gmail.com, pour ceux qui n'ont pas internet, demandez à un commerçant ou à un voisin, ou laissez vos témoignages écrits au :

Pti' Bio, 5 allées des rosiers 12330 Marcillac-Vallon.